

Le BRIOTTIN



Novembre 2022

**MARCHÉ DE
NOËL DE
BRION**
DIMANCHE
27 NOVEMBRE
de 10h à 18h

**A LA SALLE DES FÊTES
« LES GRANGES DU CHÂTEAU »**

Avec la participation de l'Association « Les Rêves de Marlène »
Vente de crêpes, barbe à papa et récolte de peluches

**DE NOMBREUX
EXPOSANTS**

*Restauration et vin chaud
sur place*

Le mot du maire



Chères Brionaises,
Chers Brionais,

L'été dernier a été marqué par le 29^e rassemblement des Brion de France. Une préparation de longue date et une organisation sans failles ont fait de cet événement une réussite totale. Plus de 200 brionais extérieurs sont venus passer un bon moment dans l'Yonne et participer à la fête.

La Fête Nationale a retrouvé sa forme habituelle le 13 juillet au soir avec un magnifique spectacle de magie. La rentrée scolaire s'est faite dans des conditions presque revenues à la normale avec un effectif qui se maintient à 95 élèves sur le RPI Brion / Bussy-en-Othe. La nouvelle association de parents d'élèves, 2B Family Kids, est très active pour aider les projets scolaires. La kermesse a fait son retour sur le RPI et elle a été également une belle réussite.

Les travaux d'enfouissement des réseaux se sont poursuivis avec la 2^e tranche de la route de Bussy. La réfection des trottoirs interviendra début 2023. Des travaux sont également en cours dans le cimetière pour la reprise des concessions à l'état d'abandon. Ce sont les deux gros postes d'investissements de cette année avec l'achat d'un tracteur communal.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver le 8 janvier pour les vœux du Maire et du Conseil Municipal qui feront leur retour en présentiel. Ce sera une première pour moi mais un plaisir de pouvoir vous les adresser de vive voix.

En attendant, je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Philippe PETIT

Sommaire

La mairie

2 En direct de la mairie

Notre village

14 Nos associations

18 Marché

19 Ça s'est passé ...

23 École buissonnière

24 Cérémonie

Envie d'apprendre

25 Papill'ons et papill'ottes

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

En direct de la mairie

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 13 JUIN 2022

CHARTRE DU BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE LA « FONTAINE AU SEIGNEUR »

Une chartre de protection du Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) de la Fontaine au Seigneur a été établie et concerne les communes de Brion (1184 ha), Bussy-en-Othe (141 ha) et Laroche-Saint-Cydroine (236 ha). Monsieur Maxime MAUNY, agriculteur sur la commune de Brion, donne des explications : réduction des engrais azotés et des produits phytosanitaires. 80% des agriculteurs l'ont signée pour la qualité de l'eau.

BUDGET EAU

Le 1er janvier 2023 le budget « eau » passera en plan comptable M49 développé.

RPQS 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le rendement du réseau d'eau potable est de 78,5% pour 2021 alors qu'il était de 81,3% en 2020. Ceci s'explique essentiellement par une grosse fuite au niveau du château d'eau de Brion début 2021. La qualité de l'eau distribuée est conforme à la réglementation.

NON-VALEURS EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Des impayés de factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 82,88 € sont admis en non-valeur.

BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Correction d'une erreur dans la saisie des comptes d'amortissements.

REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN ÉLU

Un élu est remboursé pour des achats qu'il a effectués pour la chasse aux œufs et les ateliers de Pâques organisés par la commune pour un montant de 62,15 €.

FRESQUE MUR INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

La directrice et l'enseignante de l'école de Brion ont un projet pédagogique avec l'artiste Hervé TULLET pour la rentrée 2022/2023. Peindre une fresque géante sur le mur de l'école. Le chiffrage (prix des matières) est en cours.

ANIMATION DU 13 JUILLET

La commission animation propose pour la soirée du 13 juillet un magicien, artiste de l'Yonne, M. Sébastien LADRUZE. Le conseil choisit le spectacle de 60 minutes pour un montant de 1 350 €.

INDEMNITÉS PYLÔNES

Lors du conseil municipal du 21 septembre 2020, une délibération a été prise pour allouer une base indemnitaire de 106 € par pylônes aux agriculteurs concernés. Cette base suivra la variation qui est appliquée par EDF à la Commune. Pour 2022, le pourcentage est de + 2,6035 % par rapport à 2021.

En direct de la mairie

SDEY : PRISES GUIRLANDES

Il manque 3 prises sur les poteaux d'éclairage public dans la rue de la République pour alimenter les illuminations de Noël. Une demande de chiffrage a été faite auprès du SDEY. Cette opération est subventionnée à hauteur de 40 % par le SDEY. N'ayant pas le chiffrage, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

La commune va percevoir les redevances suivantes :

- Ouvrages de transport et de distribution de gaz : 340,00 €
- Ouvrages de télécommunications électroniques : 1104,67 €

CDG89 : PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES ET FRAIS MÉDICAUX LORS D'INSTANCES MÉDICALES

La Commune adhère au Centre de Gestion de l'Yonne qui propose ses services pour faire le relais entre les praticiens et la commune en cas d'expertises médicales professionnelles. Le CDG avance le paiement de la commune et refacture à terme échu mensuellement avec un état détaillé sans frais supplémentaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE « PACTE TERRITOIRE »

Le Conseil Municipal adhère au dispositif « Pacte Territoire » du Conseil Départemental de l'Yonne qui permet d'obtenir des subventions supplémentaires cumulables à celles de l'État. Le montant des subventions dépend du montant des projets.

RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ, D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES

À partir du 1er juillet, les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité. La règle est la suivante :

- La publication électronique devient la norme (site internet, panneaupocket)
- Plus de compte-rendu mais procès-verbal (PV) des réunions du Conseil
- Publication de la liste des délibérations sous une semaine après la réunion du Conseil
- Le PV est arrêté en début de la séance suivante du Conseil
- Le PV est publié dans la semaine qui suit son adoption
- Seul le Maire et le secrétaire de séance signent le PV adopté.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- L'enquête publique concernant la modification du PLUi s'est terminée le 20 mai 2022.
- Une réunion de la commission des Finances aura lieu le mercredi 15 juin 2022
- Question sur les dépenses de la piscine intercommunale de Joigny. Pourquoi le montant est si élevé ?
- Commission déchetterie :
 - La déchetterie de Saint Julien du Sault teste le stockage d'électroménager entre autres pour le proposer aux personnes qui veulent en récupérer.
 - Le broyage des déchets verts pourrait se faire, sur les communes demandeuses, par un agent de la CCJ.
 - Augmentation des tarifs de ramassage « Service + » à la hausse : de 15 € on passerait à 25 € /passage/pour 2m³
 - Vente de composteur en bois ou en plastique au prix de 88 € et 55 €
- La commission Développement et Économique du 10 mai dernier a été présidée par M. SORET suite à la démission de M. BOURRAS de son poste de vice-président. En 2021, 74 000 € ont été

En direct de la mairie

alloués sur un budget de 84 000 € pour les entreprises dynamiques de la CCJ.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Pas de nouvelles de la girouette des pompiers
- Le pylône 4G est relié à la fibre mais en attente du renforcement électrique par le SDEY ainsi que d'équipements dont certains sont produits en Ukraine...
- La Commune va mandater la Poste pour la mise à jour obligatoire (Loi 3DS) de sa base d'adresses pour un montant de 907 €.
- Il est difficile d'obtenir des devis en ce moment pour les travaux car les prix changent très régulièrement en raison de la situation internationale.
- Le tracteur communal est commandé mais ne sera disponible qu'en fin d'année
- Le mercredi 15 juin, aura lieu à Bassou le tirage au sort des jurés d'Assises pour les communes de Bassou, Épineau-les-Vôves et Brion.
- L'opération de sécurité routière à vélo et trottinette qui devait se dérouler le 8 juin va se faire finalement en 2 fois. L'équipe Mobil'terre revient donc le mercredi 15 juin pour la réalisation de la pratique sur piste.
- Il va être fait appel à une entreprise pour le nettoyage des bas-côtés des routes en l'absence, à ce jour, de tracteur communal.
- Problème de chiens errants à La Fourchette
- Les allées du cimetière sont difficilement praticables pour les personnes âgées à cause des cailloux. Voir quels travaux pourraient être envisagés mais sans garantie car le cimetière est très grand et il ne sera pas possible de tout aménager.
- Une demande d'affichage à la machine à pains concernant le stationnement gênant. Voir pour la création d'une place minute et vérifier le stationnement du bus.
- Il y a des oboiements incessant la nuit à la Fourchette.
- La chambre des métiers organise en partenariat avec les entreprises une Bourse des Matériaux.
- Problème d'assainissement dans la Rue Abel Minard. Demande de nettoyage de cette partie du réseau

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 19 SEPTEMBRE 2022

ONF : ÉTAT D'ASSIETTE

ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF d'une coupe de bois d'œuvre dans la parcelle n°9 de la forêt communale pour une surface de 9 ha.

BUDGET EAU : NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Admission en non-valeur de la somme de 106,41 € pour des factures impayées de 2018 et 2021.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Cette délibération regroupe et précise les tarifs de l'Eau et l'Assainissement ainsi que les redevances. Tout mois commencé est dû par l'abonné.

• EAU POTABLE :

- ⇒ Prix de l'abonnement annuel « Eau » : **42,50 € HT** + TVA au taux en vigueur
- ⇒ Prix du m³ eau : **0,70 € HT** + TVA au taux en vigueur

En direct de la mairie

- ⇒ Ouverture / fermeture de l'eau à la demande de l'abonné sur canalisation principale : **20,00 € HT + TVA** au taux en vigueur
- ⇒ Forfait d'intervention des employés communaux pour les abonnés ayant laissé geler leur compteur par manque de précautions hivernales :
 - ◆ Semaine : **40,00 € HT + TVA** au taux en vigueur + coût TTC compteur neuf et fournitures
 - ◆ Week-end et jours fériés : **80,00 € HT + TVA** au taux en vigueur + coût TTC compteur neuf et fournitures
- ⇒ Raccordements au réseau d'eau : **coût des travaux** par l'entreprise qui intervient sur le réseau **à la demande de la Commune**
- ⇒ Démontage d'un compteur d'eau : **coût des travaux** par l'entreprise qui intervient sur le réseau **à la demande de la Commune**
- **ASSAINISSEMENT :**
 - ⇒ Prix de l'abonnement annuel « Assainissement » : **42,50 € HT + TVA** au taux en vigueur
 - ⇒ Prix du m³ assainissement : **3,14 € HT + TVA** au taux en vigueur
 - ⇒ Raccordements aux réseaux Assainissement : **forfait de 2 500 € TTC**

FRAIS DE SCOLARITÉ 2019/2020 – JOIGNY

La somme de 671,02 € va être réglée à la ville de Joigny pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en maternelle.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Suite à une erreur sur les comptes d'amortissement, la décision modificative n°2 est adoptée pour remplacer la décision modificative n°1.

HARMONISATION DE LA DURÉE LÉGALE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE : SUPPRESSION DES RÉGIMES DÉROGATOIRES ANTÉRIEURS À 2001

La loi impose la suppression des régimes dérogatoires de travail les plus favorables (jour d'ancienneté, jour du maire, ponts, ...) dont pouvaient légalement bénéficier les agents des collectivités territoriales qui auraient été instaurés avant 2001.

La durée légale de travail doit ainsi être de 1 607 heures à compter du 1er janvier 2022.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi MATRAS et le décret du 29/07/2022 vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. Pour cela elle prévoit de mettre en place un correspondant incendie et secours au sein des conseils municipaux.

Pour Brion, il sera prochainement désigné par arrêté.

RGPD 2022/2024

La commune renouvelle son adhésion au service Règlement Général de Protection des Données mutualisé mis en place par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DE VOIRIE 1^{ère} TRANCHE ROUTE DE BUSSY - CCJ

Les travaux de la Route de Bussy (1^{ère} tranche) sont terminés.

La Communauté de Communes de Joigny a établi le décompte des travaux. Le fonds de concours pour la commune s'élève à 80 000 €. Cette somme avait été portée au budget prévisionnel 2022.

En direct de la mairie

REPAS COMMUNAL 2022

Le repas communal (ouvert à tous) aura lieu à la salle des fêtes, le dimanche 16 octobre 2022. Des devis ont été demandés à 3 traiteurs de la région. La proposition retenue est celle de la Farandole Gourmande (Saint-Georges-sur-Baulche). A compter de cette année (2022), le repas est offert aux personnes de 70 ans et plus, aux membres du conseil municipal et au personnel communal.

TRANSPORT PISCINE – ÉCOLE DE BRION

22 enfants de l'école primaire de Brion vont aller à la piscine intercommunale de Joigny (15 séances). Des devis ont été demandés à trois transporteurs. Le transporteur « Prêt à Partir » a été choisi, pour un montant de 69 € aller/retour à chaque séance.

CIMETIÈRE : RELEVAGE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Report du sujet au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Effondrement d'une partie de la façade et du toit de la maison Gascard, le site est sécurisé. Un expert judiciaire a été mandaté, il recommande de lourds travaux de réhabilitation ou la démolition du bâtiment. Le propriétaire a été mis en demeure de mettre en œuvre l'une de ces 2 décisions sous 2 mois à compter du 10 août 2022.
- Les travaux de la 2^{ème} tranche de la Route de Bussy sont arrêtés pour 15 jours suite à un accident sur le chantier.
- Lecture du courrier de M. HEYDENS pour la remise à niveau d'un tampon d'assainissement.
- 3 fuites d'eau ont été détectées à La Fourchette cet été dont une très importante chez des particuliers. Elles ont été réparées.
- Pas de nouvelles de la girouette des pompiers
- Le pylône 4G Free est relié à la fibre, les poteaux béton sont arrivés. En attente du renforcement électrique (SDEY)
- Le tracteur sera livré en fin d'année
- Location d'un tracteur pour passer l'épareuse
- Le camion de pompiers, des casques, des tuyaux et quelques matériels ont été vendus au CPI de Précy sur Vrin. Le CPI de Bussy serait intéressé par du matériel.
- L'ancien portail de la mairie (16 rue de la République) a été vendu
- Remerciements à l'association « de Brion à Brion » pour l'organisation du rassemblement des Brion de France, à l'association « 2B Family Kids » pour la kermesse du RPI et au Comité des Fêtes pour les animations du 13 juillet.
- Le niveau de la mare de La Fourchette est très faible suite à la sécheresse de cet été.
- Rappel : les haies et les arbres au bord du domaine public doivent être élagués.
- Proposition de baptiser la salle du 8 place de l'Église. Des propositions seront prochainement soumises au vote des Brionais.
- Travaux en cours dans le logement du 8 place de l'Église.
- Proposition de remplacement de l'arbre de la Liberté à La Fourchette.
- M. Jean-François LEGER, trésorier de Joigny est parti. Il est remplacé par M. Denis GIRARD, trésorier de Migennes.
- Maxime et Laura, maraîchers sur le marché de Brion arrêtent leur activité. On recherche de nouveaux maraîchers.

En direct de la mairie

- Demande de traçage d'une ligne blanche dans le virage Route de Joigny à l'intersection de avec la rue du Colombier et sur la route Brion / La Fourchette.
- Des arbres ont été plantés sur le domaine public dans le pan-coupé au croisement Route de Migennes et rue de la Prairie.
- Toujours des problèmes de chiens errants à La Fourchette et à Brion.
- Les gabions sont interdits sur la voie publique (trottoirs).
- Demande de réduction de l'éclairage public pour faire des économies d'énergie. L'horloge sera reprogrammée.
- La rentrée scolaire sur l'ensemble du RPI s'est bien passée. Les travaux de l'école de Bussy sont presque terminés. Il y a 27 élèves en maternelle, 22 en CP, 20 en CE1/CE2 et 23 en CM1/CM2.
- Suite à un début d'incendie à La Fourchette, il a été constaté qu'il manquait une réserve d'eau.
- Une demande de devis est en cours pour un défibrillateur.
- Marché de Noël le dimanche 27 novembre, il reste quelques places
- Pourrait-on avoir plus de levées des poubelles ménagères l'été ? Les poubelles sont infestées de vers. *Non, ce n'est pas possible dans l'état actuel des tournées.*
- Y a-t-il le projet d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune ? *Non, pas à ce jour.*
- La balayeuse n'est pas encore passée à La Fourchette. *La demande va être faite.*
- Demande d'un rappel sur PanneauPocket des règles de circulation avec les trottinettes.



Courtoisie, amabilité, tolérance...

Voici des mots que tout le monde connaît et que tout le monde voudrait bien voir pratiqués au quotidien... par les autres, en oubliant parfois qu'il faut commencer par s'appliquer à soi-même les principes que l'on voudrait voir appliqués par autrui.

Aussi, il nous semble, **encore une fois**, nécessaire de rappeler quelques principes de base qui sont inscrits dans la loi et qui, s'ils sont respectés par tous, feront que les relations de voisinages se passeront très bien.

En direct de la mairie

À PROPOS DES CHIENS :

Les propriétaires d'animaux domestiques font un choix, celui de se doter d'un animal de compagnie. Ce choix s'accompagne d'un certain nombre d'obligations vis-à-vis des animaux eux-mêmes mais aussi et surtout vis-à-vis des personnes qui ont fait le choix, elles, de ne pas avoir d'animal quelle qu'en soit la raison. Aussi, il convient de rappeler quelques règles :

- **La divagation est interdite**, en cas d'accident, la responsabilité du maître est engagée quelque soient les circonstances. Celui-ci doit toujours rester maître de son animal.
- **Un chien qui mord** quelqu'un, quelles que soient les circonstances, est automatiquement considéré comme « chien dangereux » au regard de la loi. Il doit être saisi par la fourrière et mis en observation par un vétérinaire et peut être euthanasié. Le propriétaire du chien, suivant la durée de l'ITT de la victime, encourt 2 à 3 ans de prison et 30 à 45 000 € d'amende. La victime n'a absolument rien à prouver.
- **Il appartient aux maîtres de prendre toutes les dispositions pour faire cesser les aboiements.** Tout le monde a droit à sa tranquillité et en premier lieu ceux qui ont choisi de ne pas avoir de chien.



Pour ce qui est des animaux errants, la commune de Brion dépend de la **Fourrière du Sénonais**. Tout le monde peut l'appeler au **03 86 97 09 92**.

LE BRUIT :

Travaux bruyants

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que (liste non-exhaustive) :

- Tronçonneuses à moteur thermique
- Débroussailleuses à moteur thermique
- Tondeuses à gazon à moteur thermique
- Perceuses
- Raboteuses ou autres scies mécaniques...

ne peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- ⇒ Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00



En direct de la mairie

LE BRUIT :

Événements festifs

Il n'est bien entendu pas interdit de faire la fête. Cependant, le savoir-vivre le plus élémentaire veut que l'on prévienne ses voisins à l'avance du bruit éventuel. Il est également d'usage de baisser le son de la musique et des appareils de sonorisation à partir de 22 h 00 / 22 h 30.

Tolérance

Il ne faut pas oublier que certaines personnes ont des jours et des horaires de travail atypiques et peuvent ne pas avoir d'autre choix parfois que de tondre leur pelouse le dimanche ou un jour férié. Dans ce cas, il faut aussi savoir faire preuve de tolérance.

BRUITS
de voisinage

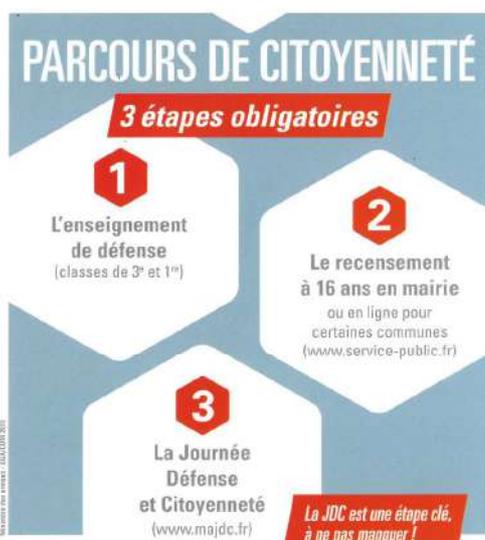


DANS TOUS LES CAS...

Privilégier le dialogue :

Avant toute démarche officielle (contacter le Maire, la Gendarmerie), commencez par discuter calmement avec votre voisin. Il se peut qu'il ne soit tout simplement pas au courant des règles. N'oubliez pas que vous aussi vous pourriez être amené un jour à faire du bruit pour une raison ou pour une autre. Une bonne relation de voisinage commence toujours par le dialogue.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ



Le parcours de citoyenneté, 3 étapes obligatoires dont la 2e de passe à la Mairie.

Dès vos 16 ans et jusqu'à 3 mois après votre anniversaire, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport), le livret de famille à jour et un justificatif de domicile.

Il vous sera alors fourni une attestation de recensement qui vous sera demandée lors de l'inscriptions aux examens ou concours de la fonction publique auxquels vous vous présentez.

Vous serez également convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.

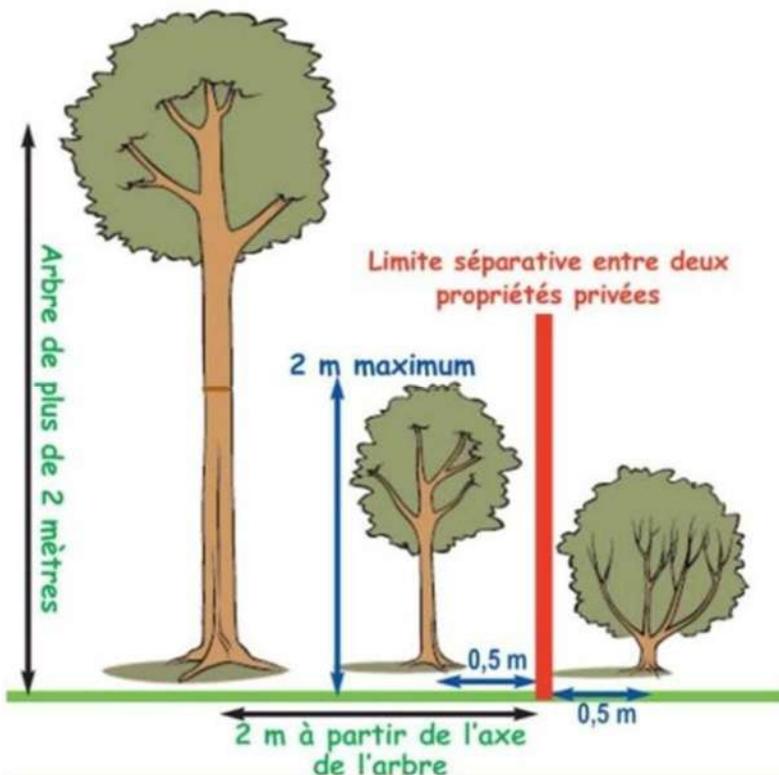
Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



En direct de la mairie

TAILLE DES HAIES - ÉLAGAGE DES ARBRES



Conformément à la loi (articles 671 et suivants du Code Civil, D161-24 du Code Rural), les arbres et les haies doivent être taillés de façon à ne pas dépasser la limite de propriété, que ce soit avec la voie publique (rue, trottoir, chemin communal) ou le voisinage.

La commune ou les voisins ont donc le droit de réclamer l'élagage si celui-ci n'est pas assuré. En revanche, ils n'ont aucun droit de procéder eux-mêmes à cet élagage.

Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les câbles aériens (électricité ou téléphone).

Un certain nombre de haies et d'arbres dans Brion et La Fourchette contreviennent à ces règles. Nous demandons aux habitants concernés de se mettre en conformité avec la réglementation.

Consciente que la Commune de Brion est également concernée, elle se mettra elle-même en règle rapidement.

MAISON DE L'HABITAT

Vous vous posez des questions sur des travaux dans votre logement ? Économie d'énergie ? Aide financière ? Remplacement de chaudière, adaptation au vieillissement... La Maison de l'Habitat est là pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

Une équipe experte de l'habitat est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques, financières et administratives et vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet.

- Priorisations des travaux à réaliser.
- Présentation personnalisée des aides financières nationales et locales
- Solutions techniques envisageables.
- Critères de performance à respecter
- Appui à la recherche de professionnels qualifiés
- Analyse des devis des artisans

ALORS NE PERDEZ PLUS VOTRE ENERGIE : Faites-vous accompagner gratuitement par la **MAISON DE L'HABITAT** - 2, Quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY

Téléphone 03 86 92 48 30 – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr



LA MAISON DE L'HABITAT
du Jovinien

En direct de la mairie

EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme vous avez pu le constater en août dernier, la facturation se fait maintenant de manière séparée entre l'eau potable et l'assainissement.

En effet, depuis cette année, la Trésorerie nous a demandé de séparer le budget « Eau et assainissement » en un budget « Eau Potable » et un budget « Assainissement ». Ceci a pour but de donner plus de lisibilité.

Nous entendons souvent dire que l'eau est chère à Brion, maintenant vous pouvez vous rendre compte que l'eau potable n'est pas si chère que ça mais l'assainissement est d'un coût assez élevé. La raison en est simple, le coût initial de l'installation du tout-à-l'égout à Brion et à La Fourchette qu'il faut amortir. Ce coût doit être payé par le budget assainissement, pas par le budget communal. Or le budget assainissement n'est alimenté que par le recouvrement des factures d'assainissement. Vous ajoutez à cela les différentes taxes et redevances et vous obtenez le prix de l'assainissement.

Dans l'exemple suivant, nous avons une facture type pour une famille de 4 personnes consommant 120 m^3 d'eau par an, donc par extension se voyant facturer 120 m^3 d'assainissement puisqu'on considère que ce qui rentre d'un côté, doit ressortir de l'autre, même si ça n'est pas tout à fait vrai dans le cas de remplissage de piscines et d'arrosage de jardin par exemple.

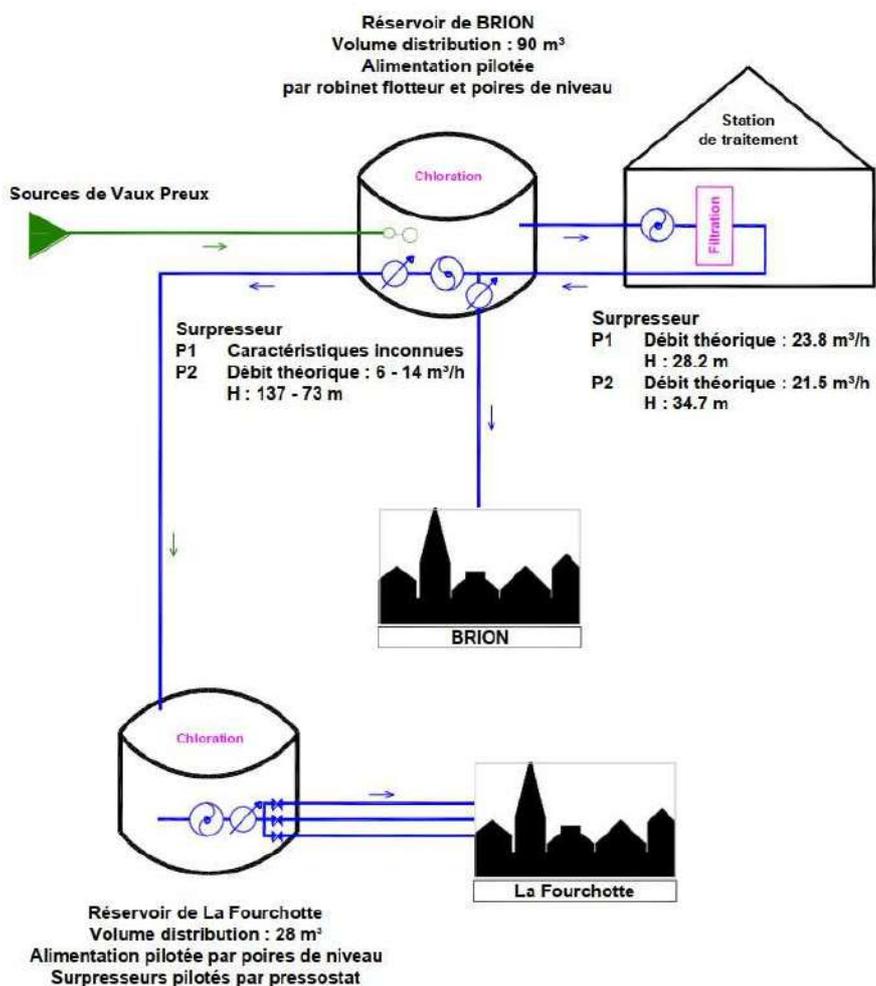


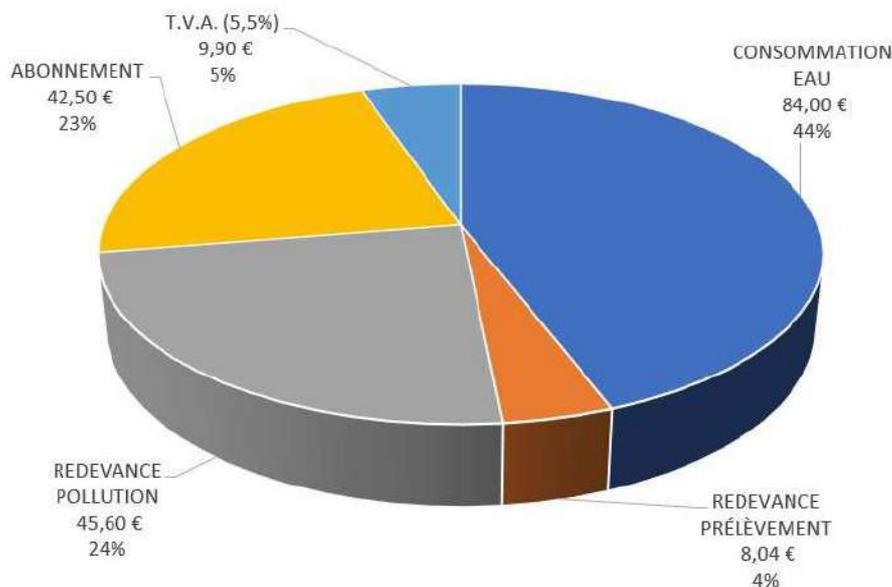
Schéma de l'alimentation de Brion et La Fourchette en eau potable.

(source : diagnostic PMH 2019)

En direct de la mairie

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Mairie de BRION EAU POTABLE						
CONSOMMATION EAU	120	0,70	4,62	5,50	84,00	
REDEVANCE PRELEVEMENT	120	0,067	0,44	5,50	8,04	
REDEVANCE POLLUTION	120	0,38	2,51	5,50	45,60	
ABONNEMENT EAU 2EME SEMESTRE	1	42,50	2,33	5,50	42,50	
Ce montant est à régler à réception					Total Hors Taxe	180,14
Réglez en ligne sur internet :					Total T.V.A.	9,90
- Identifiant Collectivité :					Total à payer (€) :	190,04
- Référence :						

RIX DE 120m³ D'EAU POTABLE



RIX EAU POTABLE :

1,58 € TTC / m³

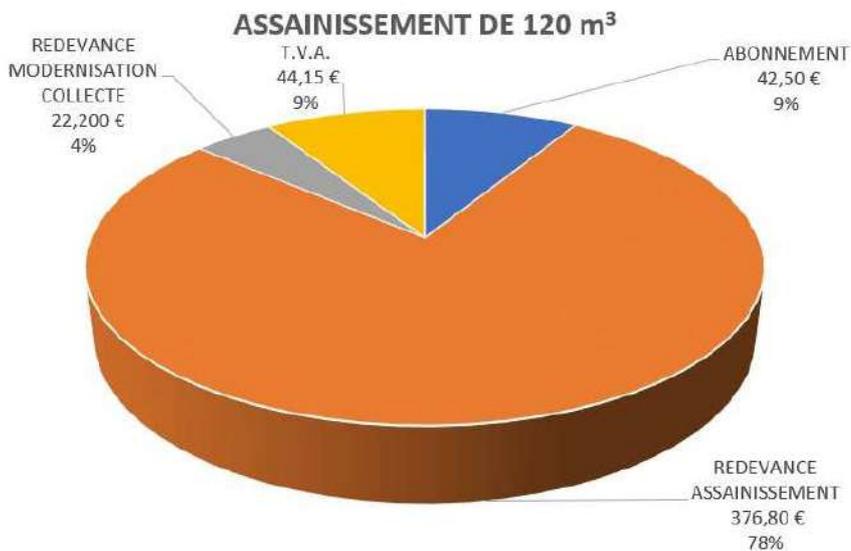
Redevance pollution : la commune collecte cette redevance et la reverse intégralement à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie.

Redevance prélèvement : la commune collecte cette redevance et la reverse intégralement à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie.

Abonnement : voté par le Conseil Municipal. Il prend en charge la construction, l'amortissement et l'entretien du réseau d'eau

En direct de la mairie

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Mairie de BRION ASSAINISSEMENT						
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	42,50	4,25	10,00	42,50	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	120	3,14	37,68	10,00	376,80	
REDEVANCE MODERNISATION COLLECTE	120	0,185	2,22	10,00	22,20	
Ce montant est à régler avant le : A RECEPTION FACTURE					Total Hors Taxe	441,50
Réglez en ligne sur internet :					Total T.V.A.	44,15
- Identifiant Collectivité :					Total à payer (€) :	485,65
- Référence :						



PRIX ASSAINISSEMENT :

4,05 € TTC / m³

Redevance modernisation collective : la commune collecte cette redevance et la reverse intégralement à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

Redevance assainissement : votée par le Conseil Municipal, elle sert à financer le traitement des eaux usées. À Brion, les eaux usées sont envoyées à la station d'épuration de Migennes. La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise facture ensuite le traitement des eaux usées à la Commune de Brion.

Abonnement : voté par le Conseil Municipal, il prend en charge la construction, l'amortissement et l'entretien du réseau d'assainissement.

Nos associations

Dentelle dans l'Yonne



L'association Dentelle dans l'Yonne vous permet de découvrir ou redécouvrir la technique de la dentelle aux fuseaux et de passer un moment convivial.

Venez nous rencontrer à notre soirée porte-ouvertes
le mercredi 7 décembre 2022 de 20 h 00 à 22 h 00

Vous êtes débutantes ? Nous vous montrerons les bases de cette dentelle et très vite, vous pourrez vous faire plaisir en réalisant vos propres ouvrages.

Vous connaissez cette dentelle ? Vous êtes les bienvenues pour partager avec nous votre passion.

Vous pouvez nous retrouver tous les mercredis soir de 20 h 00 à 22 h 00 dans la salle au 8, place de l'Église.

À bientôt !

Pour plus d'informations :

- Elisabeth Callé : 03 86 91 90 74
- Virginie Lesire : 06 13 72 59 05

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes s'efforce de faire vivre le village au travers de quelques animations... Le bureau vous propose de leur soumettre vos idées pour de futures manifestations. Vous pouvez les soumettre sur le mail suivant : cdfbrion@outlook.com.

Pour info, le comité réitère son appel à bénévoles pour ses futures manifestations.

Julie, Elisabeth et Séverine vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

Vous pouvez donc joindre le comité par le biais du mail ci-dessus et suivre les festivités sur la page facebook du comité des fêtes de Brion.



Nos associations

De Brion à Brion



Après 2 ans d'attente et de préparatifs suspendus, nous avons enfin eu le plaisir d'accueillir cet été les brionnais de France.

Nous sommes heureux d'avoir pu vous faire partager ce week-end festif avec des animations qui ont fait découvrir les sites principaux de notre charmant village. Cette formule innovante a permis à nos hôtes de profiter pleinement des habitants qui les ont accueillis, au lieu de partir toute la journée en excursion dans le département.

Le moment le plus apprécié de tous fut incontestablement le dîner-spectacle « cabaret » du samedi soir, dans la salle mythique d'Utopia. La qualité de l'animation par l'équipe de Lili Plume a surpris les convives.

Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin ont permis ce rassemblement.

Grâce à la participation d'une cinquantaine de bénévoles ainsi que des associations de Brion, cette rencontre a été une réussite. Et c'est sans compter l'investissement des personnes qui ont logé certains de nos hôtes, sans qui nous n'aurions pu accueillir les 206 brionnais de France.

A vos agendas : nos homologues de la Vienne nous accueilleront pour le week-end du 21, 22 et 23 juillet 2023. Ce sera à nouveau l'occasion de se retrouver dans une ambiance conviviale dont nous aurons les précisions en début d'année.

Notre association fera son **Assemblée Générale le 25 novembre 2022 à 19h** salle du 8, place de l'Église. L'ensemble du bureau, ayant prolongé son mandat pour cause sanitaire, devra être renouvelé en totalité. Un appel à candidature est donc lancé.



Nos associations

Rassemblement des Brion de France



Nos associations



Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est ouverte
tous les lundis de 16 h 00 à 18 h 00.

Le prêt de livres est gratuit.

Catherine et Marie-Désirée vous attendent à l'ancienne école Albert Saffroy, impasse de l'École.

Cabane à livres

La cabane à livres située place de l'église, est un espace où l'on peut échanger des livres.
Ne sont pas acceptés : les livres trop endommagés, les magazines, les détritrus...
Merci de respecter cet endroit et la personne qui s'en occupe.



Le Marché

Le marché continue sur la place de l'Église :

Le vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

On peut aussi commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Boucherie Charcuterie

Zora propose de la viande et de la charcuterie

Et bien sûr tous les jours

Le Distributeur de Pain et Viennoiseries

Du boulanger de Charmoy Romain Courtin

qui est approvisionné 365 jours par an et 2 fois dans la journée si nécessaire.

APPEL AUX ENTREPRISES BRIONAISES

Vous êtes entrepreneur, micro-entrepreneur, artisan, votre siège social est situé à Brion, vous souhaitez vous faire connaître des habitants, n'hésitez pas !

Envoyez-nous un courriel à lebriottin@gmail.com avec :

- Votre raison sociale + un nom de contact
- Votre / vos domaines d'activité
- Vos coordonnées complètes : adresse postale, téléphone fixe et mobile, courriel, site internet
- Vos horaires d'ouverture au public (ou les heures où l'on peut vous contacter)

Dans le prochain numéro du Briottin, nous publierons un annuaire des entreprises brionaises.

Seules les entreprises basées à Brion seront acceptées.



Ça s'est passé ...

Vide-greniers de La Fourchette



Durant cet été, le comité des fêtes a organisé le vide greniers de la Fourchette...

Malheureusement la météo ne nous a pas épargnés...

Mais cela n'a pas entamé l'enthousiasme des bénévoles, des habitants du village et du hameau.

Sécurité 2 roues

En juin dernier, l'équipe Mobili'terre de Joigny, composée de jeunes services civiques, est venue sensibiliser les enfants de Brion aux risques routiers à vélo et à trottinette.

Théorie et pratique, les enfants ont appris en s'amusant. Un goûter leur a été offert à l'issue de cette petite formation.



Ça s'est passé ...

Fête Nationale



Le 13 juillet nous a permis de nous réunir autour du repas républicain, beaucoup de Brionnais ont apporté leurs spécialités et nous avons pu partager de bons moments gastronomiques pour nos papilles et des moments conviviaux.

La soirée s'est prolongée par la traditionnelle retraite aux flambeaux et pour terminer, un spectacle de magie dans un magnifique décor présenté par le magicien Sébastien LADRUZE a été exécuté à la salle des Granges du Château.

Apéro dînatoire

Le 16 juillet, les commerçants du marché ont organisé un apéro dînatoire qui a rassemblé beaucoup de monde.

Merci à eux pour cette belle fin d'après-midi conviviale.



Ça s'est passé ...

KERMESSE DU RPI

La kermesse de fin d'année a fait son retour sur le RPI Brion / Bussy-en-Othe.

Elle est portée par la nouvelle association de Parents d'élèves « 2B Family Kids ».

Cette association, très dynamique, s'est donnée pour but la réalisation d'actions pour aider les écoles à financer des projets, voyages scolaires, sorties...

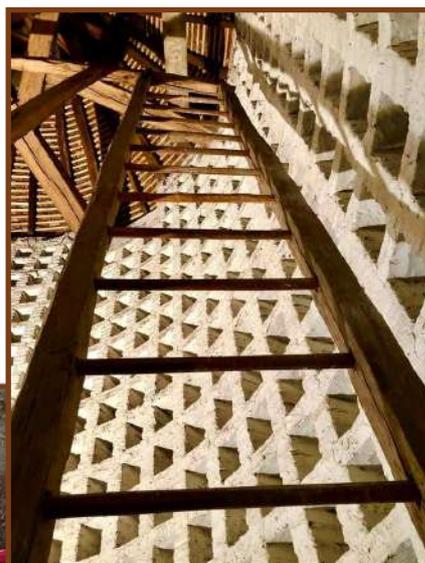
Une belle initiative qui vient en soutien des actions des enseignantes du RPI.



FESTIVAL DES CHÂTEAUX DU JOVINIEN

Le château de Brion a accueilli une soirée du festival des Châteaux du Jovinién organisé par le Pays d'Art et d'Histoire du Jovinién.

M. et Mme SYLVESTRE ont fait visiter leur colombier et la soirée s'est poursuivie par un concert de saxophone dans les jardins du château.



Ça s'est passé ...

Bouchons de Joigny



Le 3 septembre, les Bouchons de Joigny ont fait une étape à Brion.

Quelques véhicules anciens ont stationné sur la place de l'Église pour le plus grand bonheur des amateurs, petits et grands.



Repas Communal

Le traditionnel repas communal a eu lieu le 16 octobre à la salle des fêtes « Les Granges du Château ».

Une cinquantaine de convives se sont régalés avec les plats concoctés par la « Farandole Gourmande » de Saint-Georges-sur-Baulche.



École buissonnière

GRANDE LESSIVE

Le 20 octobre dernier, les enfants de l'école Hélène Gamet de Brion sont venus exposer leurs œuvres dans le jardin de la Mairie lors de la traditionnelle Grande Lessive annuelle.

Ce fut l'occasion pour tous d'admirer leur talent.

Merci à eux d'égayer ainsi les rue de notre village !



Cérémonie

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2022 a eu lieu la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Vous étiez nombreux à y assister et nous vous en remercions.

Nous remercions les représentants des Anciens Combattants et de la Brigade de Gendarmerie de Migennes pour leur présence.

Un grand merci également aux enfants pour leur participation active à la cérémonie. Ils ont lu un très beau texte : La Lettre



Papill'ons et papill'ottes

Madeleines salées



Ingrédients :

- De la ciboulette
- Un camembert
- 230 grammes de lardons
- 20 cl de lait
- 4 œufs
- 250 grammes de farine
- 1 sachet de levure
- 1 filet d'huile d'olive
- 100 grammes de gruyère râpé
- Sel et poivre



- Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).
- Couper le camembert en petits dés.
- Battre les œufs avec un fouet, ajouter la farine, la levure et bien mélanger.
- Faire revenir les lardons dans une poêle.
- Dans un saladier mettre les œufs, la farine, la levure, le sel, le poivre, l'huile d'olive et tout mélanger.
- Rajouter la ciboulette, les lardons, le gruyère râpé et le camembert : tout mélanger.
- Remplir les moules à madeleine.
- Mettre au four environ 20 minutes
- Démouler et renouveler une seconde fois.



BON APPÉTIT BIEN SÛR !

Événement



L'association « Les Croq'Notes » de Brion
a le plaisir de vous inviter à son concert de Noël

Le 10 décembre 2022
17h30

Eglise Saint-Phal
Place de l'Eglise - 89400 Brion

Concert suivi d'un pot de l'amitié offert par la chorale



Vous aimez les chansons ! Vous aimez la bonne humeur !
La chorale « Les Croq'Notes » vous attend

Renseignez-vous, Rejoignez-vous, Ouvert à tous....

Répétitions le vendredi à 20h15 (ancienne mairie)
23 place de l'église à Brion

Renseignements et contacts sur notre site :
<https://croqnotesbrion.wixsite.com/home/accueil>

Vivement le prochain numéro ...